

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 226.

SAMEDI.

22 SEPTEMBRE 1832.

AFRIQUE. COLONIE D'ALGER.

Extrait d'une lettre d'un officier des chasseurs d'Afrique.

Oran, 1^{er} septembre 1832.

La tribu des Garabast est venue hier vers midi fondre sur nos avant-postes ; les intrépides chasseurs à cheval du colonel l'Etang furent dans un clin-d'œil à cheval. De bonnes dispositions prises avec célérité, pour masquer à l'ennemi une partie des troupes qui allaient à sa rencontre, permirent à notre intelligent colonel, que le général Boyer appelle un homme de feu à cause de sa prodigieuse activité, de faire charger l'ennemi en flanc dans le moment où il s'avancait avec sa jactance ordinaire : aussi les Arabes furent-ils mis dans un dérouté complète. Les chasseurs, à qui l'expérience a déjà fait connaître qu'il ne faut donner que des coups de pointe (malgré leur mauvais armement en sabres courbes du vieux modèle), en tuèrent et mirent bon nombre hors de combat. Un de leurs chefs, percé de part en part, fut la cause, l'affaire terminée, d'un autre petit combat assez chaud, par l'ardeur dont se ranimèrent pour le défendre quelques-uns des siens ; mais ce chef, blessé par un Français, n'en eut pas moins sur-le-champ la tête tranchée par un de nos Turcs, dont c'est encore l'affreuse habitude. Quoique ce soit le sort qui nous est réservé quand nous tombons dans leurs mains, le colonel fait tout ce qu'il peut pour proscrire cet usage barbare, en promettant des récompenses pécuniaires à ses Turcs lorsque, pouvant couper la tête à un ennemi, ils ne le font pas.

Le régiment a toujours très-peu de chevaux, moins de 200.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, le 16 septembre. — M. le comte Pozzo di Borgo a quitté Berlin, le 14 septembre. S. Exc. a pris la route de Dresde.

— Le grand-duc de Bade, par un arrêté du 6 septembre, vient d'ordonner la dissolution de l'université de Fribourg jusqu'à ce qu'elle soit réorganisée sur une nouvelle base. Cet arrêté est précédé des réflexions suivantes :

« La tendance pernicieuse qu'a prise depuis long-temps l'université de Fribourg, tant sous les rapports politiques que sous les rapports moraux, et l'influence non moins pernicieuse qui en est résultée pour les études scientifiques des étudiants eux-mêmes, nous ont souvent remplis d'inquiétude et de crainte. Plusieurs fois, mais en vain, nous avons employé les exhortations, la menace même de faire clore l'université au premier mouvement qui aurait lieu ; mais cela a produit si peu d'effet qu'il est arrivé le 29 du mois dernier un événement qui nous a donné une nouvelle preuve du mépris qu'on affiche pour la loi, ainsi que de l'absence complète du sentiment des convenances.

« Ces faits déplorables nous ont convaincus que le mal était trop enraciné pour pouvoir être extirpé par les moyens ordinaires, mais qu'il était besoin pour cela d'avoir recours à une mesure extraordinaire.

« Ainsi, dans l'intérêt de tout le pays et particulièrement des parens qui confient leurs fils à cette université, en considération des habitans de la ville de Fribourg, dont le repos a été si souvent troublé par les excès auxquels se livrent les étudiants, mais surtout et principalement afin de les éloigner des occupations vaines et sans objet auxquelles ils se livrent, et de réintégrer la science dans le haut degré de mérite et de dignité qui lui convient, d'ennoblir par elle les mœurs des étudiants et de les préparer ainsi à acquérir la capacité de se rendre vraiment utiles dans la vie pratique, nous avons résolu et ordonnons : (Suit le texte du décret). »

— On mande de Vienne, le 12 septembre :

« L'Observateur autrichien de ce jour dément formellement la nouvelle donnée par le Temps, que, d'après une disposition de la diète germanique, l'Autriche et la Prusse fourniraient seules à l'avenir des soldats au contingent de guerre, et que les autres états allemands, au lieu de donner des troupes, n'auraient à fournir que des subsides.

« Après-demain la cour impériale quittera le séjour de Baden pour celui de Schœnbrunn ; elle ne viendra probablement au château de Vienne qu'après la fête de l'empereur. Il n'est plus question pour cette année du voyage projeté à Brunn et à Prague.

« On ne remarque plus aucun préparatif militaire dans l'armée autrichienne ; on a même suspendu l'approvisionnement des forteresses italiennes, et les troupes cantonnées dans le Tyrol et le Vorarlberg seront considérablement diminuées, vu que les affaires d'Allemagne prennent chaque jour une tournure rassurante. On ne peut guères douter que tous les cabinets ne professent entièrement les mêmes sentimens à l'égard du maintien de la paix ; si les élections en Angleterre et en France paraissent favorables aux ministères de ces deux pays, ou au moins ne pas devoir produire de nuance trop marquée, la réduction si désirée de l'armée active aura lieu inmanquablement. On est convaincu ici que

les affaires d'Italie, du Portugal et des Pays-Bas se termineront d'une tout autre manière que par le glaive. »

— Dans le duché de Nassau on attend avec impatience ce qui arrivera à partir du 15 septembre, jour où les nouveaux impôts, prescrits par la dernière session réputée illégale, commenceront à être exigibles. La proclamation aux citoyens de Nassau, qui circule, expose avec énergie la conduite arbitraire du gouvernement, et engage les citoyens à refuser de se soumettre aux taxes illégales, et à laisser vendre plutôt leurs effets, qu'aucun habitant n'oserait acheter.

— On prétend que la commission militaire près de la diète propose que la diète exige de tous les états de la confédération de mettre à même de marcher au premier signal, non seulement les contingens ordinaires et les réserves, mais aussi les troupes complémentaires, ce qui deviendrait très-dispendieux, et serait au moins singulier, vu l'état de paix dont nous jouissons. Cependant, si l'Autriche et la Prusse ordonnaient, il est probable que les petits princes n'oseraient faire que de faibles représentations.

ITALIE.

ROME, 6 septembre. — M^{me} Lœtitia, mère de l'empereur Napoléon, est toujours bien malade ; son testament occupe ici tous les esprits. Voici les dispositions les plus remarquables de cet acte qui ont transpiré dans Rome : elle lègue

Cinquante mille piastres ou écus romains à la mère du duc de Reichstadt.

Cent mille piastres comptant à chacun de ses fils et filles.

Un legs très-considérable pour un établissement pieux ou religieux à Rome, sur l'indication des exécuteurs testamentaires.

Le mont-de-piété de Rome sera dépositaire, au moment de la mort de M^{me} Lœtitia, de tous ses diamans et autres effets précieux, qui s'élevaient au moins à dix millions de piastres romaines.

Elle fait un legs en argent ou en bijoux, à leur choix, du prix de mille sequins, pour chacun des trois exécuteurs testamentaires.

Tout le reste de ses biens en immeubles, meubles, rentes, argenterie, diamans, bijoux, tableaux et effets précieux de tout genre, constituera un seul majorat ou fidé-commiss dont le possesseur ou l'usufruitier sera toujours l'aîné dans la ligne masculine des Napoléon. S'il se trouve deux garçons du même âge dans cette ligne venant directement de père en fils, tous deux seront les usufruitiers du majorat, qui restera dans la famille des Napoléon jusqu'à l'extinction des lignes des divers frères.

En cas d'extinction entière des Napoléon dans la ligne masculine, les enfans des demoiselles des Napoléon étant exclus, les biens composant le grand et riche majorat qu'on évalue, tous frais et legs déduits, à quinze millions de piastres romaines (au moins 75 millions de francs) passera en propriété absolue à la capitale de la Corse, à la charge par cette ville de prélever un legs de cinquante mille piastres pour les garçons qui pourraient se trouver vivans et nés de la ligne féminine de Napoléon.

Le cardinal Fesch, frère de M^{me} Lœtitia, le cardinal-vicaire de Rome et le banquier Torlonia sont nommés exécuteurs testamentaires.

Le corps de M^{me} Lœtitia sera transporté de Rome à Ajaccio, où ses fils feront élever un mausolée portant cette inscription : *A la mère des Napoléon.*

Un legs de trente mille piastres est affecté à l'église nationale de Saint-Louis des Français, pour la célébration à perpétuité, par les dignitaires de cette église, d'une messe de mort chantée chaque jour et d'un service solennel pour l'anniversaire de la mort de l'empereur Napoléon et de M^{me} Lœtitia.

Le jour où sa dépouille mortelle sortira de Rome pour être transportée à Ajaccio, il sera distribué des secours aux indigens, les 26 curés de cette ville recevront chacun 100 piastres pour cette destination.

M^{me} Lœtitia recommande dans son testament, à ses fils et au cardinal Fesch qui possède une fortune immense et la plus rare galerie de tableaux, de faire leurs dispositions testamentaires en faveur du majorat qu'elle établit, afin que le nom de Napoléon puisse briller sur la tête de l'un d'entre eux et conserver le souvenir de leur ancienne grandeur. La mesure impolitique qui exclut les Napoléon du territoire français a fait perdre à la ville de Paris des richesses que M^{me} Lœtitia avait l'intention de lui léguer et les établissemens de charité qu'elle y aurait formés.

SUISSE.

Le 11 septembre. — Aussitôt que le gouvernement de Neuchâtel eut appris que le bruit s'était répandu à Berne, que des cartouches y avaient été clandestinement envoyées de Neuchâtel, il fit interroger les employés de l'arsenal, et reçut enfin l'aveu de l'inspecteur en chef, M. Morel, qu'il avait, dans le courant du mois de juin passé, fait confectionner des cartouches pour l'administration de la ville de Berne, et les lui avait expédiées. Il avait été d'autant plus facile à M. Morel de faire fabriquer ces cartouches

sans attirer l'attention de personne, qu'à cette époque le gouvernement en faisait faire un assez grand nombre pour son compte, afin de remplacer les provisions enlevées par les insurgés, ou employées dans les événemens de décembre. Les travaux de l'arsenal étant donc d'une nature tout-à-fait ordinaire, il n'eût pas été possible de découvrir qu'il s'y passait quelque chose d'irrégulier.

Dès que le gouvernement reçut l'aveu écrit de M. Morel, il s'empressa de déléguer l'un de ses membres au gouvernement de Berne, soit pour lui donner connaissance de la découverte qu'il venait de faire, soit pour l'assurer non seulement qu'il était totalement étranger à l'acte illégal de son employé, mais qu'il le désapprouvait hautement, et qu'en attendant les enquêtes judiciaires qu'il venait d'ordonner, il l'avait provisoirement suspendu de ses fonctions.

— Il n'est sorte de bruits absurdes qu'on ne répande. On disait l'autre jour que le gouvernement de Neuchâtel armait toute sa population pour soutenir le mouvement des conjurés bernois. Tout cela est entièrement faux. L'approche du 13 septembre a dû attirer la sollicitude du gouvernement de Neuchâtel, qui a pu craindre qu'on ne profitât de cet anniversaire. Il a donné aux comités de défense l'ordre de faire des inspections locales et de voir que partout les citoyens fussent prêts à repousser les ennemis de l'ordre s'ils venaient à se présenter.

SAINTE-GALL, 11 septembre. — Les mouvemens de troupes ont tout d'un coup cessé dans notre voisinage. La déclaration de la confédération suisse a eu son effet, et bien que le nombre de 7,000 hommes auquel l'envoyé autrichien a bien voulu estimer les troupes qui occupent le Tyrol et le Worarlberg soit tout au plus le quart du chiffre réel, nous croyons cependant à la sincérité des promesses de l'interprète de M. de Metternich. Parmi les causes qui ont déterminé la cour de Vienne à se relâcher de ses prétentions contre notre pays, il faut mettre au premier rang la manière avec laquelle la Bavière, le duché de Bade et de Wurtemberg se sont déclarés contre toute intervention armée dans nos affaires intérieures.

La première de ces puissances a même menacé de former un corps d'observation près Lindau, afin d'empêcher l'armée qui est échelonnée depuis Bregenz jusqu'à Plutenz de passer le Rhin. Le duché de Bade a protesté énergiquement contre l'occupation de Constance, et le Wurtemberg est convenu de faire cause commune avec les deux cabinets. Voilà une des raisons extérieures qui nous ont valu le repos, mais ce qui est beaucoup plus important, c'est que les moyens employés à l'intérieur y ont contribué avec non moins de puissance.

ANGLETERRE.

LONDRES, 17 septembre. — Le roi a passé la plus grande partie de la journée d'hier à Windsor, en conférence avec le baron d'Ompeda, ministre du royaume de Hanovre; S. M. n'a pas quitté le château.

On dit que le roi a résolu de remplir les intentions de feu son frère, en formant une galerie des bustes de tous les rois et personnages distingués qui ont illustré leur règne.

— *The Cork Reporter* annonce l'arrivée de la flotte sous les ordres de sir Pultney Malcolm, à Cove. Elle était composée de sept voiles.

— On assure que le marquis de Palmella a nommé agens de don Pedro à Londres, pour tout ce qui concerne les objets financiers, M. Ferreira Borges, avocat distingué, et M. Silva, qui durant les trois dernières années a rendu d'éminens services à la cause de la reine dona Maria. On attend beaucoup, de l'intégrité et de l'activité de ce nouveau comité, pour la cause constitutionnelle.

— Dans le courant de la semaine dernière, lord John Russel a eu une forte attaque de choléra, à Dartmouth, mais on apprend qu'il est en convalescence.

FRANCE.

PARIS, 18 septembre.

Hier après-midi, M. l'envoyé de la Belgique a eu l'honneur d'être reçu par le roi.

— Il y a eu hier réunion de députés à la nouvelle salle des séances de la chambre. Le public y avait été admis, et plusieurs essais ont été faits à la tribune pour s'assurer si les règles de l'acoustique avaient été bien observées dans la construction.

MM. Delaborde, de Tracy et Dumeylet ont pris tour à tour la parole. En général on a pu juger que la voix arrivait convenablement.

— M. le lieutenant-général baron Gérard, commandant une division de cavalerie de l'armée du Nord, et M. le lieutenant-colonel Boyer, l'un des aides-de-camp du roi, ont été nommés aides-de-camp de S. A. R. le duc de Nemours.

— Notre ministre plénipotentiaire en saxe, M. le comte de Rheinhard, vient d'arriver à Paris.

— On écrit de Senlis, le 16 : M. le général baron Gérard, qui a passé la revue du régiment de cavalerie en garnison à Beauvais, y a été saisi d'une violente attaque de choléra.

— On parle d'appeler immédiatement sous les drapeaux la classe de 1832.

— On a de nouveau parlé aujourd'hui de l'arrestation de la duchesse de Berry. On ajoutait même qu'un aide-de-camp du roi était parti de Paris pour procéder à l'embarquement de cette dame, qui serait conduite auprès de sa famille. Nous ne savons pas s'il y a quelque chose de vrai dans tous les bruits qui circulent à ce sujet.

— Hier matin, à dix heures, la police a fait une descente dans l'hôtel de M. le duc de Brunswick pour lui enjoindre de sortir de Paris dans vingt-quatre heures et de quitter la France dans cinq jours. M. le duc de Brunswick a fait dire aux envoyés de M. Gisquet qu'il n'était pas visible pour eux, et ces messieurs se sont retirés sans avoir exercé aucun acte de violence.

Aujourd'hui, à sept heures du matin, la garde municipale s'est présentée à l'hôtel où loge le duc de Brunswick, et elle s'est emparée de sa personne pour le conduire aux frontières. Voici les détails :

Le duc demeurait dans un hôtel qui a deux entrées, l'une par la rue Neuve-St-Augustin, et l'autre par le boulevard des Capucines. Depuis deux jours l'hôtel était environné par des agens de police et gardé à vue; mais aujourd'hui, dès 6 heures du matin, la police avait déployé toutes ses forces devant l'hôtel. Un commissaire de police était avec ses agens sur le boulevard des Capucines, tandis que devant la porte de la rue Neuve-St-Augustin se trouvait une chaise de poste entourée d'une escouade de gardes municipaux à cheval.

Après avoir attendu quelque tems que les portes de l'hôtel fussent ouvertes, les agens de police virent enfin arriver un porteur de journal, à la suite duquel ils pénétrèrent dans l'intérieur de l'hôtel. Ils montèrent ensuite à l'appartement du duc, où on les laissa entrer dans l'antichambre. Là le commissaire de police ayant insisté pour pénétrer dans la chambre du duc, celui-ci fit répondre qu'il n'obéirait pas à cette sommation et qu'il protestait solennellement contre toute violation de sa demeure.

Le commissaire de police, qui avait amené un serrurier, fit alors forcer la serrure de la chambre à coucher du duc; et lut à celui-ci l'ordre de l'arrêter et de le conduire aux frontières. Le duc a vainement protesté contre cet acte de violence, mais toute résistance était inutile, il s'est vu forcé de céder à la force armée.

À sept heures, le duc étant entré dans sa voiture, est parti escorté par la garde municipale à cheval. On croit qu'il est dirigé sur Besançon et que de là il se rendra à Berne ou à Bâle.

— Une voiture des messageries de la rue Notre-Dame-des-Victoires a versé ce matin sur la place Louis XV. On dit que quelques voyageurs placés sur l'impériale ont été blessés.

— S'il faut en croire le *Globe*, le gouvernement hollandais a mis à la disposition de Charles X un bâtiment à vapeur du roi pour le transporter d'Edimbourg à Hambourg; mais la Prusse et l'Autriche refusent de lui accorder des passeports, à moins que la duchesse de Berry, qui est à présent dans la Vendée, n'accompagne la famille à Gratz.

— On lit dans le *Courrier de l'Europe* :

M. le président Parigot vient d'adresser à M. le procureur-général la lettre suivante :

Poitiers, 14 septembre 1832.

Monsieur le procureur-général,

La majorité de la chambre d'accusation, que j'ai l'honneur de présider, a décidé, conformément à votre réquisitoire, que Madame, duchesse de Berry, devait être renvoyée aux assises de la Vendée, comme accusée d'un crime emportant la peine de mort.

Si les impénétrables décrets de la Providence ont précipité son altesse royale des marches du trône à l'exil, je ne puis, je ne veux pas oublier qu'elle est la mère de celui que, pendant dix ans, je m'étais habitué à regarder comme devant être mon roi.

Réduit à l'alternative de signer un arrêt qui révolte ma conscience, ou de donner ma démission, je n'hésite pas à prendre ce dernier parti.

Ce n'est pas sans un vif regret que je renonce à faire partie d'une compagnie où, depuis vingt ans, j'ai reçu tant de témoignages de bienveillance et d'attachement; mais en la quittant ainsi, j'emporte au moins la conviction que je conserverai l'estime de tous mes anciens collègues.

Je n'ai plus qu'un vœu à former; ce vœu, la France entière ne le désavouera pas : c'est que l'arrêt qui motive ma résolution ne soit jamais qu'une vaine menace.

J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur le procureur-général, que je ne signerai pas l'arrêt rendu, le 9 de ce mois, par la chambre des mises en accusation, et que je cesse mes fonctions à partir d'aujourd'hui. Je vous prie d'adresser à M. le ministre de la justice ma démission motivée, et de m'en accuser la réception.

Je suis, etc.

PARIGOT.

Nous apprenons à l'instant que M. le conseiller Rogues a aussi donné sa démission pour le même motif. Il avait déjà 29 ans et demi de bons et loyaux services; dans six mois il aurait eu droit à sa retraite, et il n'a pas hésité à sacrifier tous ces avantages.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 20 septembre.

Hier, à une heure, LL. MM. sont arrivées de Laeken.

Le Roi a reçu en audience particulière MM. de Meulenaere, le général Desprez, le général Nypels; ensuite, S. M. a reçu dans les grands appartemens la députation de la commission des secours et plusieurs autres personnes.

Le Roi a travaillé successivement avec le ministre de la guerre et le général Goblet, ministre *ad interim* des affaires étrangères.

À 4 heures, LL. MM. sont sorties en voiture.

— L'arrêté par lequel il est donné à M. de Meulenaere démission de ses fonctions comme ministre des affaires étrangères, a été signé hier.

— Un arrêté royal convoque pour le 13 octobre prochain le collège électoral de Bruxelles, pour procéder au remplacement de M. Charles de Brouckere, lequel a donné sa démission de membre de la chambre des représentans.

— M. le général Nypels est nommé chef du personnel au ministère de la guerre, en remplacement de M. le colonel Bouthay.

— Toutes les personnes de la suite du Roi qui, lors du voyage à Compiègne, ont été décorées par S. M. le roi Louis-Philippe, ont reçu hier leur brevet; celui de M. Van de Weyer est parti avec les dépêches qui ont été expédiées hier soir pour Londres.

— Hier, un enfant de vingt mois s'est noyé dans les étangs d'Etter-

beek, sous les yeux de sa mère, qui n'a pu le retirer de l'eau que trop tard pour le rappeler à la vie.

— On parle d'un vol d'argenterie qui aurait été commis avant-hier, hors la porte de Louvain.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 18 septembre, à 9 heures du matin, au 19 à la même heure, 8 nouveaux cas, 6 décès.

Ixelles, 19. — Un cas nouveau, aucun décès.

Etterbeek, 19. — Aucun cas nouveau, un décès, une guérison.

Hal, 17. — Ni cas nouveau, ni décès.

Gand, 18 septembre, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 2 décès, aucun nouveau cas, un en traitement, 8 convalescens, un guéri.

Vu l'extinction de la maladie, il ne sera plus donné de bulletin.

Audenarde, 18. — Un cas nouveau, un décès.

Bruges, 18. — 4 cas nouveaux, aucun décès.

Ypres, 18. — Aucun cas nouveau, un décès, une guérison.

Anvers, du 18 au 19 septembre. — 8 nouveaux cas, 7 décès, 32 en traitement, 6 convalescens, 4 guéris.

Malines, 18. — Aucun cas nouveau, aucun décès, une guérison.

Lierre, 17. — 2 cas nouveaux, aucun décès, 2 guérisons.

NAMUR, 21 septembre.

TABLEAU géographique et statistique DE LA BELGIQUE.

Tel est le titre d'une nouvelle production de M. C. Pirlot, professeur au collège d'Ath, déjà connu par son *abrégé méthodique de la géographie universelle.*

Voici l'ordre et la distribution des objets que renfermera ce tableau :

1° La carte de la Belgique, placée au milieu, est entourée de la description particulière des principales villes du royaume, classées par provinces.

2° Au bas du Tableau se trouvent des documens statistiques.

3° Deux colonnes, l'une à gauche et l'autre à droite, renferment une notice historique de la Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; une description générale, faisant connaître l'aspect du pays, le climat, les productions, l'industrie, les hommes qui se sont le plus illustrés dans les sciences, les lettres ou les beaux-arts, la population, le gouvernement, etc.

Ce tableau présentera donc à la fois et la carte et la description du royaume; et si l'auteur y a mis les soins qui ont assuré le succès de son premier ouvrage, nous sommes persuadés que son *tableau géographique*, dont l'utilité est démontrée, sera favorablement reçu du public.

Le prix est de 5 francs pour les souscripteurs.

Le 6^e escadron du 2^e régiment de lanciers, est parti ce matin de Namur, allant rejoindre l'état-major à Aerschot.

— Aujourd'hui un détachement d'environ 30 hommes du 7^e régiment d'infanterie, est parti d'ici se dirigeant sur Perwez.

Il paraît certain que M. Raikem, ministre de la justice ne conserve son portefeuille que jusqu'à l'achèvement de l'organisation judiciaire, qui est presque terminée, et dont la composition sera très-incessamment publiée. (*Indépendant.*)

— Nous apprenons que plusieurs membres du cabinet ont offert leur démission au Roi. S. M. ne l'a pas acceptée. Il est à croire que les ministres, appréciant les inconvénients d'un renouvellement complet de cabinet dans le moment actuel, se décideront à conserver chacun leur portefeuille. (*Emancipation.*)

— On lit dans le *Moniteur* : Nous sommes autorisés à annoncer que les retards qui à éprouvés l'achèvement du canal de Bruxelles à Charleroi touchent à leur terme.

L'ouverture solennelle de la navigation est fixée au 22 du courant, et toutes les mesures sont prises pour qu'elle ait lieu à cette date.

— On écrit d'une commune des environs de Mons, qu'un père, à la suite d'une discussion, avait tué son fils d'un coup de pistolet.

— Nous apprenons que des changemens vont être faits à la chambre des représentans; déjà toutes les banquettes ont été détachées. L'entrepreneur s'est chargé de terminer les travaux pour le 15 du mois prochain; mais on a la presque certitude qu'ils ne pourront être achevés que longtemps après. (*Indépendant.*)

— Un arrêté royal du 17 septembre contient les dispositions suivantes, relativement au canal de Charleroi :

Art. 1^{er}. Le droit de navigation sur ledit canal, fixé au *maximum* d'un florin 70 centièmes par tonneau, pour tout le parcours du canal, est réduit à un florin 45 centièmes.

2. Cette réduction sera proportionnelle pour les distances moindres, et les droits moins élevés.

3. Le remboursement de la différence de recette résultant de la réduction du droit, au préjudice des concessionnaires, se fera par une retenue équivalente sur la somme annuelle due par ces derniers, en remboursement des sommes avancées pour faciliter la construction du canal.

4. Dans tous les cas, nous nous réservons de rapporter le présent arrêté ou de le modifier au besoin.

— On écrit de Gand, 19 septembre :

Notre municipalité vient de nommer la députation chargée d'aller recevoir le drapeau d'honneur à Bruxelles. Elle se compose de MM. Martens-Meersman, premier échevin; le comte d'Hane-Dons, échevin, et Van Hecke Dellafaille, conseiller de régence.

Hier, un individu qui s'était pris au corps avec un autre et que le commissaire de police voulait séparer de son adversaire, a déchiré la dé-

coration de cet officier de police et lui a donné un soufflet. Il a été aussitôt arrêté et mis entre les mains de la justice.

Un duel a eu lieu le 15 de ce mois à Gand, entre un colonel et un major de la garnison. Le colonel a été atteint d'un coup d'épée au côté gauche.

— *L'Union* résume en ces termes les propositions rapportées de Londres par M. Goblet :

Toutes les puissances manifestent de plus en plus fortement le désir de terminer la question belge-hollandaise par un arrangement de gré à gré. La Prusse même se serait déclarée prête à approuver des conditions que la Belgique pourrait peut-être trouver acceptables. L'Autriche aurait témoigné sérieusement son mécontentement des embarras naissant de certaines stipulations équivoques du traité du 15 novembre, et aurait voulu résoudre la difficulté dans un sens favorable à la Belgique.

La Hollande elle-même aurait déclaré qu'elle ne demandait pas mieux que d'en finir; mais qu'il était absurde de prétendre qu'elle évacuât Anvers, avant la conclusion définitive des affaires.

Sous l'influence de ces circonstances ont été rédigées les propositions dont M. Goblet était porteur. On assure que, moyennant une somme annuelle de 150,000 fl. à payer par la Belgique, la difficulté du péage sur l'Escaut serait entièrement écartée, et que le pilotage serait abaissé jusqu'au taux établi pour la navigation de Helvoetsluis à Rotterdam.

Le passage par les eaux intermédiaires nous resterait d'après les stipulations du traité du 15 novembre, ainsi que les routes commerciales par Sittard et Maestricht, auxquelles villes on ajouterait encore Venloo. Mais on supprimerait l'article suivant de ce traité qui nous accorderait le droit de nouvelles constructions de canaux et de routes à travers le territoire hollandais.

Relativement au syndicat, il serait dit que tant que la liquidation n'en aurait pas lieu, la Belgique serait déchargée de l'obligation de payer les arrérages de la dette jusqu'au 1^{er} juillet 1852. On croit qu'à cette condition le roi Guillaume, qui craint par dessus tout la divulgation des mystères du syndicat, renoncerait à toute liquidation.

Voilà ce que nous avons pu recueillir sur le contenu des propositions dont on dit le général Goblet porteur; mais ces conditions, formulées par lord Palmerston, n'ont point encore obtenu l'assentiment de la Hollande.

— On lit dans le *Courrier de la Meuse* :

Nous avons annoncé avant-hier, sur le témoignage d'une personne digne de foi, que le choléra avait éclaté à Verviers. Le journal de cette ville dément aujourd'hui cette nouvelle.

« Nous avons acquis, dit-il, la certitude et nous pouvons affirmer que le choléra n'existe point en cette ville. Vraiment, une jeune servante est décédée vendredi dernier, présentant quelques symptômes de choléra; mais ce cas unique est tellement douteux, que les opinions des médecins qui l'ont observé ne sont pas encore fixées à cet égard. Nous tenons en outre du médecin qui a soigné cette fille dans ses derniers momens, que, s'il avait été appelé à temps, elle n'aurait probablement pas succombé. Elle avait eu, pendant la nuit qui précéda son décès, une forte diarrhée causée par l'abus quelle avait fait de légumes crus après s'être échauffée par le travail. M. Allard a vu cette jeune fille, et c'est le seul malade qu'il ait visité à Verviers, où il n'a fait qu'un séjour de quelques heures; il est donc faux qu'il ait observé des individus atteints de la maladie, comme le *Courrier de la Meuse* l'annonce »

— On fait surveiller avec soin par nos avant-postes, les mouvemens des Hollandais sur la frontière. Les nouvelles arrivées hier annoncent que sur tous les points tout est tranquille. (*Mémorial.*)

— On lit dans un journal français :

Un nouvel établissement industriel vient de s'élever à Beauclair, près Stenay (Meuse), MM. Fiot père et fils, maîtres de forges, ont établi une machine au moyen de laquelle ils confectionnent, en moins d'une heure, 200 fers à ferer les chevaux.

— A l'occasion de l'arrestation et du départ forcé du duc de Brunswick (*voyez plus haut PARIS*), le *Messenger des chambres* fait les réflexions suivantes :

« Ceci est un fait, selon nous, capital. Nous en avons dit notre pensée. Nous ne prenons pas parti pour le duc personnellement; mais, nous demandons s'il y a en France aujourd'hui un pouvoir qui puisse ainsi enlever un homme, étranger ou régnicole, et le traîner à la frontière sans formalité et sans jugement.

« La loi des réfugiés fût-elle applicable ici, ce qui ne nous paraît nullement positif, encore sa mise à exécution, lorsqu'il y a conteste et réclamation, ne nous paraîtrait devoir avoir lieu qu'en vertu d'un jugement.

« Un voyageur, un homme qui vient librement établir son domicile en un pays plutôt qu'en tel autre, n'est pas réfugié dans l'acceptation qu'on donne à ce mot, et qui suppose un secours demandé et accordé.

« Il n'est pas, selon nous, dans le cas de la loi rendue dans la dernière session, et qui au surplus a grand besoin d'être expliquée et sans doute modifiée dans la session prochaine.

« Les députés ont pour tâche d'assurer toutes nos libertés, mais particulièrement et avant tout, la liberté individuelle. Il faut qu'un homme s'appartienne et soit maître du lieu de sa retraite et de son séjour. Il y va de notre repos à tous et de l'avenir de toutes les existences. Tous les partis sont intéressés à ce que des règles sur un tel objet soient bien nettement posées.

« En attendant, le duc Charles court la poste, sauf à l'autorité à donner ou non plus tard les motifs de la conduite qu'elle a tenue envers ce souverain dépossédé.

« Quand on la voit si prompte en cette expédition-ci, on est surpris d'autant plus de sa lenteur ou de sa maladresse pour toute l'affaire relative à M^{me} la duchesse de Berry. »

— On mande d'Aix-la-Chappelle, 18 septembre: Depuis hier, aucun nouveau cas de choléra ne s'est manifesté; l'état de santé de la ville est satisfaisant.

— On écrit de Bois-le-Duc, 16 septembre :

Jeudi, la 2^e brigade de la division formant le camp de Ryen, l'a abandonné, et samedi la 1^{re} brigade en fera autant.

Dans les divers lieux de cette province, toutes les mesures sont prises pour repousser les Belges, en cas d'attaque. Toutes les troupes en campagne sont pourvues du nécessaire et prêtes à se concentrer au 1^{er} mouvement. Le gros de l'armée paraît être concentré dans l'arrondissement d'Eyndhoven. Il est passé par ici une batterie d'artillerie de campagne venant de Nymègue et une demi-batterie à cheval venant d'Amersfort. On compte maintenant que l'armée en campagne a 108 pièces d'artillerie parfaitement attelées. Le train de pontonniers a aussi passé par ici se rendant, partie à Eyndhoven, partie à Tilbourg.

— On mande de La Haye, le 17 septembre :

Nous avons eu aujourd'hui la satisfaction de recevoir dans nos murs la fille de Marie-Antoinette, Madame la duchesse d'Angoulême, qui est arrivée hier à Rotterdam avec la jeune princesse, fille de la duchesse de Berry. Elle est descendue ce matin, avec une suite peu nombreuse, à l'hôtel de Belle-Vue, et après avoir visité les cabinets de tableaux, etc., elle est retournée à Rotterdam, pour continuer sa route par Utrecht.

— On écrit de Lucerne (Suisse) : Le vicomte Vilain XIII, accompagné de sa famille, est arrivé ici avec le titre d'ambassadeur du Roi des Belges; il a été reconnu en cette qualité par la confédération helvétique.

— On écrit de Vienne, 11 septembre:

Le possesseur de la maison la plus rapprochée de l'endroit où l'attentat à la vie du jeune roi de Hongrie a été commis, voulait y faire élever une pierre mémoriale; mais S. M. la reine a, dit-on, exprimé le vœu que l'on renonçât à ce projet, en faisant observer qu'il valait mieux ensevelir dans l'oubli le souvenir de cet attentat que de le rappeler sans cesse. C'est après-demain que le meurtrier Reindl sera dépouillé des insignes militaires; son épée sera brisée, et après qu'il aura été ainsi dégradé d'une manière infamante, on lui donnera lecture de l'arrêt (mitigé) qui le condamne, dit-on, à 20 ans de réclusion dans une forteresse.

VARIÉTÉS.

LES JOURNAUX ORANGISTES.

« Vous ne vous en doutez pas, mais c'est égal : la Belgique est dans la consternation, les patriotes sont anéantis, la révolution est perdue, les Hollandais vont arriver incessamment à Bruxelles par le nouveau service des ballons en poste.

« En un mot, la situation du pays est horrible, le volcan va faire explosion, nous aurons certainement une révolution à main armée.

« Car les journaux orangistes redoublent de colère, et le délicat et aimable *Messageur* a dit et imprimé en toutes lettres qu'il a acheté tout exprès un foulard aux couleurs brabançonnnes, uniquement pour cracher dessus.

« Je vous demande un peu comme il importe à la Belgique de savoir où crache le *Messageur* ?

« Comme si l'on n'était pas toujours certain que cela lui retombera sur le nez.

« Vous êtes furieux, mes amis les patriotes, des insultes du *Messageur*, et permettez-moi de vous le dire, vous êtes de grands fous.

« Le *Messageur* peut-il donc insulter ?

« Les fabricans de politique disent qu'il se prépare quelque chose, parce que les orangistes sont impertinens.

« Mais que peuvent donc dire les orangistes, s'il vous plaît, sinon de petites ou de grandes calomnies, suivant le moment ?

« Dès-lors pourquoi vous émouvoir de leurs sorties ?

« Que veulent-ils ? vous vexer, vous turlupiner, vous gêner, vous incommoder !

« Eh bien ! riez de leurs insultes comme vous riez de leurs raisonnemens; laissez-les débâter en paix, les pauvres gens, prêcher la venue d'un messie qui n'arrivera jamais.

« Mais ils sont si amusans, si bouffons, que je serais tenté de vous reprocher votre courroux.

« Avez-vous jamais rien vu de plus comique que le *Messageur de Gand*, se posant interprète de la population gantoise, et disant qu'il ne veut pas, lui *Messageur*, de drapeau d'honneur, comme si quelqu'un avait jamais pensé à le lui donner.

« Ils attendent un drapeau d'honneur de La Haye, disent-ils; eh bien! que Guillaume leur en envoie un. Laissez-le arriver ce drapeau destiné au *Messageur*, qu'est-ce que cela vous fait !

« Laissez dire le *Messageur*, laissez dire le *Journal du Commerce*, laissez dire l'*Industrie*. Vous ne voyez donc pas que ce sont des pendules que l'on est obligé de remonter à des époques fixes pour qu'elles continuent à marcher ? On vient de les remonter, elles vont; eh bien, tant mieux.

« Car, plus ils vont, et plus ils sont amusans. Nous n'aurions jamais, vous et moi, nous devons l'avouer humblement, l'esprit de faire des contes aussi drôles et aussi inattendus, la patience d'inventer des faussetés aussi palpables, cette brillante et vive imagination qui leur fait varier l'outrage sous tant de formes diverses, et le mesonge sous tant d'aspects plaisans.

« Je vous déclare donc que je suis très-curieux de raretés; et ne trouvez-vous pas rare, à une époque où chacun peut librement et franchement expliquer son opinion, de voir des gens vous abreuver d'insultes pour vous prouver qu'ils ont raison, se donner un mal d'enfer pour nous faire entrer dans la tête à coup de marteaux des vérités de leur

invention, et tout en vociférant contre la liberté, prendre la liberté de vous traîner dans la boue, s'ils ne vous persuadent que l'opinion d'une dizaine d'individus est bien préférable à celle de toute une nation.

« Je vous avoue que je trouve tout cela fort original, et que je serais très-vexé de voir interrompre la comédie légitimiste que jouent, pour nous amuser, quelques pauvres diables qui mourraient de faim si l'on baissait la toile.

« Regardez-vous comme insulte les aboiemens du roquet qui vous poursuit dans la rue ? Pensez-vous que la boue vous outrage lorsqu'elle salit vos vêtemens ?

« Encore une fois, que vous font les drolico-sophisto-niaiso-lamentations ou vociférations des journaux orangistes !

« Quand le peuple a-t-il écouté leur voix ? quand ont-ils recruté seulement une demi-douzaine de braves gens disposés à rompre une lance pour la légitimité ? Où sont les masses qu'ils ont soulevées ? En un mot, voilà deux ans qu'ils prêchent dans le désert; qu'ils continuent ou non, que nous importe ?

« Que s'ils vous ennuient par trop, regardez-les comme des calamités nécessaires, comme des fléaux naturels. Mais ils insultent le roi, ils calomnient la nation !

« La pluie mouille le roi comme le dernier des citoyens, et pourtant on ne proscriit pas la pluie; des orages détruisent parfois la récolte de tout une contrée, et la constitution n'a pas supprimé les orages; le choléra étend ses ravages sur nos populations, et on n'a pas encore parlé de l'expulser du territoire.

« Rangez les journaux orangistes dans la série des désagrémens ordinaires, et tout sera dit. Après tout, vous n'êtes pas forcé à les lire. Ne les lisez donc pas s'ils vous ennuient, ou vous indignent; et un de ces jours vous serez tout surpris d'apprendre qu'on les a tous trouvés morts d'inanition. » (Mephistophellés.)

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A BRUXELLES, 19 septembre.

Huile de colza présente fl. 52 172; dito, nouv. claire, 00; dito non claire, 00; dito, sept., 52 174; dito, oct. 51; dito nov. et déc., 50 374.

Huile de lin présente, 49 172; dito, à terme, 50.

Graine de colza nouvelle, de fl. 5 10 à 6.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

PRIX DES HUILES A LILLE, 18 septembre.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza	20 00	22 50	80 00	00 00	10 00	10 25
OEillette	25 00	24 50	105 50	00 00	8 00	8 25
Id. bon goût	" "	" "	106 50	00 00	00 00	00 00
Lin	18 00	18 50	82 50	00 00	15 50	16 50
Caméline	19 00	20 00	00 00	00 00	10 00	00 00
Chanvre	12 00	13 00	00 00	00 "	9 00	9 25
Huile épurée pour quinquets			86 00	00 00		
Idem " " réverbères			84 00	00 00		

BOURSES.

ANVERS, 19 septembre.

Emprunt de 12 millions	99 172	Emprunt romain	79
" de 10 millions	99 172	Lots	363 P
" Rotschild	76 174	Napolitains	76 P
Autriche métalliques	89 P	Guehard	79 172
Lots de Pologne	99	Rente perp. espag. à Paris	
Rentes remb. (los-renten)	87 374	" " à Amsterdam	51 778 à 52 P

PARIS, 18 septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 96 fr. 30 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 80 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 50. — Act. de la banque, 0000 00. — Certific. Falconnet, 81 25. — Cortès d'Espagne, 12 070. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 374. — Rente perpétuelle d'Espagne, 58 178. — Emprunt d'Haiti, 000 00. — Emprunt belge, 78 172. Emprunt romain, 81 070.

AMSTERDAM, 18 septembre.

Dettes active 43 178. Billets de change 16 070. Synd. d'amortissement 71 778. Rente perp. d'Amsterdam 51 578. Métalliques 85 178.

LONDRES, 17 septembre.

Consolidés, 85 à 84 778.

VIENNE, 11 septembre.

Métalliques. — 87 778. — Act. de la banque 1145 778.

MARCHÉ DE NAMUR, du 20 septembre.

Froment, la rasière	9 63 65
Seigle, idem	6 28 42
Avoine, idem	2 68 31
Pommes de terre	1 75 43
Beurre (liv. des P.-B.)	0 68 57

ANNONCES

1906. En vente chez C. DUJARDIN, libraire à Namur, La lettre encyclique du Pape. On s'abonne chez le même au Confesseur des gens de campagne. 2 volumes.

1901. DENTISTE, rue du bas de la Place, N° 914, à Namur.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.